



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 90123

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille au sujet de la conférence de la famille 2006. Il désire connaître le thème de cette prochaine conférence et ses axes de réflexion.

Texte de la réponse

Deux rapports préparatoires ont été reçus par le ministre en charge de la famille, Philippe Bas. Ils font suite aux travaux menés sur « la famille, espace de solidarités entre générations » et sur « la société intergénérationnelle au service de la famille ». Sur cette base, le Premier ministre a souhaité que la conférence de la famille 2006 soit l'occasion d'une réflexion sur un thème essentiel pour la famille, mais aussi pour la société tout entière : le lien entre les générations. C'est un sujet essentiel car l'allongement de l'espérance de vie permet aujourd'hui de voir cohabiter quatre, voire cinq générations. Chaque année, les Français gagnent un trimestre d'espérance de vie. Cet accroissement de la longévité représente à bien des égards une chance. Mais notre société et nos mécanismes de solidarité doivent s'adapter à cette évolution. Chaque génération doit trouver sa place. Certains jeunes peinent à entrer sur le marché du travail, à acquérir un logement et donc à s'insérer dans notre société, et des personnes âgées sont parfois touchées par la dépendance ou la solitude. Pourtant, les liens qui se nouent entre les générations, et tout particulièrement dans la famille, sont le fondement de la cohésion d'une société. Il s'agissait de réfléchir aux moyens de soutenir plus efficacement les plus de soixante ans qui assument un rôle croissant dans notre société et de mettre en oeuvre les moyens d'accompagner les aidants familiaux qui prennent en charge une personne dépendante de leur entourage. Ce sont également les moyens d'encourager l'investissement des jeunes seniors dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Les mesures retenues sont au nombre de douze regroupées en trois thèmes. I. - Soutenir les aidants familiaux ; fiche 1 : reconnaître les aidants familiaux auprès des personnes âgées ; fiche 2 : créer un congé de soutien familial avec constitution de droits à retraite ; fiche 3 : créer un véritable « droit au répit » pour les aidants familiaux ; fiche 4 : développer l'accompagnement et la formation pour les aidants familiaux auprès des personnes âgées et handicapées ; fiche 5 : créer et diffuser un carnet de l'aidant familial ; fiche 6 : valider les acquis de l'expérience des aidants familiaux de personnes âgées ou handicapées. II. - Faciliter l'intergénérationnel au quotidien ; fiche 1 : soutenir les jeunes qui entrent dans la vie active, créer le prêt « avenir jeunes » ; fiche 2 : créer un compte épargne « services » en faveur des retraités qui se sont engagés auprès de la collectivité ; fiche 3 : réformer le système de protection juridique des majeurs, créer un mandat de protection future ; fiche 4 : créer et diffuser un « passeport pour une retraite active » ; fiche 5 : promouvoir un urbanisme intergénérationnel. III. - Faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ; fiche 1 : poursuivre la réforme du congé parental. Les fiches correspondantes sont consultables dans le dossier de presse de la conférence sur le site <http://www.famille.gouv.fr>.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90123

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3295

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8905